



**ARRÊTÉ MUNICIPAL**  
**INTERDISANT L'ACCES A L'AIRE DE JEUX, RUE DE LA POSTE**  
**N° = B-2022-10**

Le Maire de la Commune de SALIES DU SALAT,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses Articles L.2212-1, L.2212-2, L.2212-3 et L.2213-1 à L.2213-6,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de garantir la conformité des installations se trouvant dans l'aire de jeux des enfants – Rue de la Poste – à SALIES DU SALAT (31260), et afin d'assurer au mieux la sécurité de ses utilisateurs, des travaux de maintenance seront réalisés, **à compter du Mardi 5 Juillet 2022,**

**ARRÊTE**

**Article 1 :** L'utilisation de l'aire de jeux pour enfants, située Rue de la Poste, **sera INTERDITE au public, à compter du Mardi 5 Juillet 2022,** et pendant toute la durée des travaux d'entretien.

**Article 2 :** Seules les personnes autorisées, et notamment le personnel communal en charge des travaux, pourront pénétrer dans l'enceinte de l'aire de jeux.

**Article 3 :** Toute personne étrangère au service ne respectant pas cette interdiction, engagera sa propre responsabilité.

**Article 4 :** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, et les Gardiens de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Salies du Salat, le 5 Juillet 2022

Le Maire, Jean-Pierre DUPRAT

